

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

## 646<sup>e</sup> assemblée régulière Procès-verbal version officielle

4 février 2025, à 18 h 30  
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

|                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Membres présent(e)s       | Mesdames Mahée Breton, Véronique Boisvert, Guylaine Chayer, Alexandra Claveau, Lucie Chiasson, Marie-Claude Côté, Lyne Demers, Julie Dunn, Camélia Houle, Michèle Kama et messieurs Jean-François Bolduc, Marc-André D'Amour, Hugo Lachance, Etienne Leduc, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour |
| Membres absent(e)s        | Madame Isabelle Prigent et monsieur Éric Besner                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Siège vacant              | Représentant(e) du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région                                                                                                                                                                                                            |
| Invité(e)s                | Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Julie Lapointe, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard, Martin Poirier, Benoit Sauvé et Éric Tessier                                                                                                                   |
| Secrétaire de l'assemblée | Madame Geneviève Boileau                                                                                                                                                                                                                                                                         |

---

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration
  - 3.1. Procès-verbal de la 644<sup>e</sup> assemblée régulière
  - 3.2. Procès-verbal de la 645<sup>e</sup> assemblée extraordinaire
  - 3.3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
  - 4.1. MES – Lettre de Mme Odile Pelletier – Avis de conformité du rapport annuel d'activités 2023-2024
  - 4.2. MES – Lettre de la ministre Mme Pascale Déry – Modifications au Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2024-2025
  - 4.3. RSEQ – Lettre de remerciement de la part du chef de la direction Gustave Roel – Championnat de cross-country tenu en octobre 2024
5. Dépôt de documents
  - 5.1. Procès-verbaux de la 975<sup>e</sup> réunion régulière et des 976<sup>e</sup> et 977<sup>e</sup> réunions extraordinaires du comité exécutif
  - 5.2. Procès-verbaux des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> réunions régulières de la commission des études pour l'année 2024-2025
  - 5.3. Procès-verbal du 8<sup>e</sup> comité de gouvernance et éthique
  - 5.4. Procès-verbal du 1<sup>er</sup> comité des ressources humaines
6. Résolutions en bloc
  - 6.1. Sanction des études DEC et AEC
  - 6.2. Adoption du calendrier scolaire 2025-2026

- 6.3. Adoption – Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) révisée
- 6.4. Adoption – DEC portable en Techniques de l'informatique (420.B0)
- 7. Sujets pour adoption
  - 7.1. Nomination au siège d'ancien étudiant du secteur préuniversitaire au conseil d'administration (remplacement de M. Éric Besner)
  - 7.2. Nomination de deux récipiendaires du DEC honorifique
    - 7.2.1. Nomination de M. Germain Daoust à titre de récipiendaire du DEC honorifique
    - 7.2.2. Nomination de M. Jean-Marc Larrue à titre de récipiendaire du DEC honorifique
  - 7.3. Acquisition de postes informatiques – Hiver 2025
  - 7.4. Acquisition d'équipements de réseau filaire
  - 7.5. Nomination au poste de direction adjointe à la Direction des études – Programmes, recherche et assurance qualité
  - 7.6. Révision de la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel
  - 7.7. Adoption de programmes- Présentation
    - 7.7.1. Adoption - Projet de programme en Techniques de physiothérapie (144.A1)
    - 7.7.2. Adoption - Projet de programme en Techniques juridiques (310.C0)
    - 7.7.3. Adoption - Projet de programme en Techniques d'administration et de gestion (410.G0)
  - 7.8. Prolongation de contrat – Concessionnaire alimentaire
  - 7.9. Modification de contrat – Service sur demande d'agent(e)s de sécurité
  - 7.10. Révision budgétaire 2024-2025
- 8. Points d'information
  - 8.1. Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP
  - 8.2. Bilan mi-annuel du Plan de travail institutionnel 2024-2025
  - 8.3. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique des administrateurs – Formulaire à remplir par les membres
  - 8.4. Du président
  - 8.5. Du directeur général
    - 8.5.1. Revue de presse du 19 novembre 2024 au 26 janvier 2025
  - 8.6. Du directeur des études
- 9. Date et heure de la prochaine assemblée :  
25 mars 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20
- 10. Clôture de l'assemblée

---

## **1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum**

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 646<sup>e</sup> assemblée régulière du 4 février 2025 pour adoption.

Il est proposé par M. Marc-André D'amour  
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration**

**3.1. Procès-verbal de la 644<sup>e</sup> assemblée régulière**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Lyne Demers  
Et appuyé par M. Hugo Lachance

**A-646.3.1**

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 644<sup>e</sup> assemblée  
régulière soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3.2. Procès-verbal de la 645<sup>e</sup> assemblée extraordinaire**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par Mme Michèle Kama  
Et appuyé par Mme Marie-Claude Côté

**A-646.3.2**

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 645<sup>e</sup> assemblée  
extraordinaire soit adopté tel que déposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**3.3. Affaires découlant des procès-verbaux**

Réf.CA.644.7.2

Adoption de l'attestation d'études collégiales (AEC) en automatisation et contrôle :

M. Rémillard informe les membres que les inscriptions sont en cours pour la nouvelle attestation d'études collégiales. À ce jour, on dénombre 18 inscrits, dont 7 à Salaberry-de-Valleyfield. Rappelons que la formation est offerte en collaboration avec les cégeps de Sept-Îles et Lévis.

Réf.CA.644.7.6

Centre d'études de Vaudreuil-Dorion – état des travaux et échéanciers, autorisation du bail

M. Etienne Leduc, directeur des études, fait une mise au point du dossier. Les travaux ont débuté dans l'espace que nous utilisons depuis 2018, soit dans la suite 155. La Ville de Vaudreuil-Dorion libérera les lieux prochainement. Les plans ont beaucoup changé, mais cela assure une meilleure utilisation des lieux et des espaces. La fin des travaux est visée pour la fin du mois de juillet. Il est souligné

que les délais sont serrés, mais tout est mis en œuvre par les équipes du Cégep et l'entrepreneur pour assurer une ouverture à la session d'automne 2025.

Un suivi est également assuré à la suite des questionnements de certains membres au sujet des clauses possibles pour se retirer des engagements liés au bail. Des avocats externes ont accompagné l'équipe du Cégep pour finaliser et valider le bail. En raison de la nature et du contexte entourant le bail, il a été mentionné qu'une clause de sortie ne s'appliquerait pas, mais en cas de départ hâtif du Cégep, des modalités seront prévues pour minimiser les impacts financiers notamment. Des suivis ont aussi été effectués avec le prioritaire des lieux pour ce volet.

M. Rémillard conclut en soulignant les efforts importants consentis sur le plan de la promotion, dont des publicités diffusées à la radio nationale.

#### **4. Correspondance**

##### **4.1. MES – Lettre de Mme Odile Pelletier – Avis de conformité du rapport annuel d'activités 2023-2024**

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

##### **4.2. MES – Lettre de la ministre Mme Pascale Déry – Modifications au Régime budgétaire et financier des cégeps – Année scolaire 2024-2025**

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

##### **4.3. RSEQ – Lettre de remerciement de la part du chef de la direction Gustave Roel – Championnat de cross-country tenu en octobre 2024**

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

#### **5. Dépôt de documents**

##### **5.1. Procès-verbaux de la 975<sup>e</sup> réunion régulière et des 976<sup>e</sup> et 977<sup>e</sup> réunions extraordinaires du comité exécutif**

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

##### **5.2. Procès-verbaux des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> réunions régulières de la commission des études pour l'année 2024-2025**

Les membres prennent connaissance des procès-verbaux.

### **5.3. Procès-verbal du 8<sup>e</sup> comité de gouvernance et éthique**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Marc-André d'Amour, président du comité, fait un état des derniers travaux du comité. Il précise que d'autres suivis découlant de la dernière rencontre de janvier seront traités plus loin dans la rencontre.

### **5.4. Procès-verbal du 1<sup>er</sup> comité des ressources humaines**

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Mme Véronique Boisvert, présidente du comité, fait un état des dossiers traités à ce jour, notamment les travaux de révision de la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel. Le comité a été consulté sur ce sujet et une présentation entourant la marque-employeur a également été réalisée.

M. Bolduc remercie les membres du conseil d'administration de s'impliquer dans les divers comités statutaires et les invite à poursuivre en ce sens.

## **6. Résolutions en bloc**

### **6.1. Sanction des études DEC et AEC**

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 3 étudiant(e)s qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- trois étudiant(e)s à l'automne 2024;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiant(e)s dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 66 étudiant(e)s qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- trois étudiants à l'hiver 2024 ;
- quatre étudiants à l'été 2024;
- cinquante-trois étudiants à l'automne 2024;
- six étudiants à l'hiver 2025;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiant(e)s méritant(e)s.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé M. Etienne Leduc

Et appuyé par M. Hugo Lachance

#### **A-646.6.1**

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiant(e)s finissant(e)s. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 4 février 2025, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 66 étudiant(e)s finissant(e)s dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2025012301

ET DÉPOSÉ À LA DIRECTION DES ÉTUDES AINSI qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **6.2. Adoption du calendrier scolaire 2025-2026**

Diverses balises servent à l'élaboration du calendrier scolaire. Prioritairement, il y a le Règlement sur le régime des études collégiales (RREC) qui prescrit, à l'article 18, que « le collège doit organiser, au cours d'une année scolaire, au moins deux sessions comportant chacune un minimum de 82 jours consacrés aux cours et à l'évaluation ». Il y a également la convention collective qui définit l'année d'enseignement comme étant la « période de dix mois de disponibilité au sens de la convention collective à l'intérieur d'une année d'engagement » (article 1-2.03).

Par ailleurs, la Direction des études utilise, pour comparer différents scénarios de calendrier scolaire, un document faisant état des critères à considérer. En plus des critères incontournables référant au RREC et à la convention collective des enseignants, ce document établit plusieurs critères variables identifiant les préoccupations à prendre en compte dans la production du calendrier. Ces dernières concernent, entre autres, le délai requis pour les opérations de l'intersession menées par l'organisation scolaire et la nécessité de réduire au minimum les permutations de cours par rapport aux jours de calendrier. Un comité issu de la commission des études est mandaté pour contribuer à l'analyse de divers scénarios.

Considérant les contraintes imposées par le calendrier civil, les délais requis par l'organisation scolaire pour la préparation de la session d'hiver, l'apport des

membres du comité calendrier scolaire ainsi que les impacts du calendrier sur les étudiantes et étudiants, le comité calendrier s'est entendu pour proposer aux membres de la commission des études le scénario 2.2;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par M. Etienne Leduc  
Et appuyé par M. Hugo Lachance

**A-646.6.2**

**D'ADOPTER LE CALENDRIER SCOLAIRE 2025-2026, tel que proposé.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **6.3. Adoption – Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) révisée**

Plusieurs éléments contextuels et changements normatifs incitent la Direction des études à ouvrir une période de révision de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), sur une, voire deux années. Les obligations normatives issues du ministère de l'Enseignement supérieur concernent les exigences relatives aux billets médicaux et à l'implantation d'une date d'abandon sans mention d'échec. Les modifications rendues nécessaires par de nouveaux enjeux concernent notamment l'intelligence artificielle dans les contextes d'évaluation et tout ce qui en découle (ex. : plagiat). D'autres éléments doivent également être actualisés afin que le texte de la PIEA soit conforme aux pratiques souhaitées du Cégep (ex. : revoir l'article Art. 7.6. « Dispense (DI), Équivalence (EQ) et Substitution (SU) » afin de distinguer ce qui relève de la politique et ce qui relève d'une procédure, et ainsi faciliter l'actualisation des pratiques) et à la réalité actuelle du Cégep (ex. : Direction de la formation continue plutôt que Service de la formation continue). Le comité-conseil sur le suivi et l'application de la PIEA issu de la commission des études a été formé et mandaté afin de réviser la PIEA en conséquence.

La présente recommandation concerne uniquement les modifications de la PIEA relatives aux obligations normatives imposées par le ministère de l'Enseignement supérieur au cours de la dernière année concernant les billets médicaux et la deuxième date d'abandon sans mention d'échec, afin de permettre leur application immédiate et rétroactive depuis le début de la session d'automne 2024.

Afin d'accompagner le comité-conseil sur le suivi et l'application de la PIEA, le Développement pédagogique a mis à la disposition de ce dernier un outil de révision des politiques et la documentation nécessaire à ses réflexions. Le comité s'est réuni une première fois (30 octobre 2024) afin d'effectuer la priorisation des travaux et de réviser les sections de la PIEA concernées (art. 6.8, 7.4 et 7.5) en mode co-construction. L'état des travaux et les premières moutures des articles révisés ont été présentés en commission des études le 13 novembre dernier afin d'en consulter les membres et de recueillir leurs commentaires en vue d'une



deuxième rencontre du comité. La deuxième rencontre (27 novembre 2024) du comité-conseil sur le suivi et l'application de la PIEA a permis d'arriver à une reformulation des articles 6.8, 7.4 et 7.5, adoptée à l'unanimité des membres du comité.

Considérant les obligations normatives issues du ministère de l'Enseignement supérieur concernant les exigences relatives aux billets médicaux et à l'implantation d'une deuxième date d'abandon sans mention d'échec;

Considérant les travaux du comité-conseil sur le suivi et l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA);

Considérant la consultation de la commission des études;

Considérant les propositions de révision des articles 6.8. « Absence à une évaluation sommative », 7.4. « Annulation d'inscription » et 7.5. « Échec (EC) » de la PIEA;

Considérant l'avis favorable de la commission des études du 11 décembre 2024;

Il est proposé par M. Etienne Leduc  
Et appuyé par M. Hugo Lachance

**A-646.6.3**

D'ADOPTER LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE d'évaluation des apprentissages (PIEA) révisée, telle que déposée lors de la séance du conseil d'administration du 4 février 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **6.4. Adoption – DEC portable en Techniques de l'informatique (420.B0)**

La formule DEC portable en Techniques de l'informatique vise à équiper les étudiant(e)s d'ordinateurs portables pour une autonomie accrue dans l'apprentissage des compétences techniques essentielles. Tou(te)s les étudiant(e)s sont tenus d'apporter un ordinateur portable personnel dès leur première année, ce qui facilite un accès constant aux logiciels et aux ressources requis dans leurs cours spécialisés en informatique.

Le DEC portable favorise l'accessibilité aux ressources pour les étudiant(e)s, l'autonomie de ces derniers, mais également une flexibilité intéressante au niveau de la pédagogie et la préparation au marché du travail. En ce sens, cet ajout au programme contribue directement à l'atteinte du profil du diplômé.

Considérant la pratique déjà validée et établie par le programme;

Considérant le besoin pédagogique d'un accès constant des étudiant(e)s aux logiciels et aux ressources dans leurs cours de formation spécifique;



Considérant la mise en œuvre des étapes précisées dans le Guide de référence pour le développement de programme de DEC portable;

Considérant l'adoption en comité de programme du programme de DEC portable de Technique de l'informatique (420.B0) le 6 décembre 2024;

Considérant l'avis favorable de la Commission des études le 11 décembre 2024;

Il est proposé par M. Etienne Leduc  
Et appuyé par M. Hugo Lachance

#### **A-646.6.4**

D'ADOPTER LE PROJET DE DEC PORTABLE EN Techniques de l'informatique (420.B0), tel que déposé lors de la séance du conseil d'administration du 4 février 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7. Sujets pour adoption**

#### **7.1. Nomination au siège d'ancien étudiant du secteur préuniversitaire au conseil d'administration (remplacement de M. Éric Besner)**

M. Marc-André d'Amour, président du comité de gouvernance et d'éthique, présente le point.

M. Éric Besner, membre du conseil d'administration depuis septembre 2018, a annoncé son intention de quitter son siège du groupe issu des diplômés du secteur préuniversitaire lors du conseil d'administration du 29 octobre 2024. Le siège devient donc vacant.

Le processus de recrutement a été lancé sur les plateformes du Cégep à la fin novembre, et ce, jusqu'au 16 décembre dernier. Deux (2) candidatures ont été jugées admissibles, à la suite de l'analyse. Un (1) seul candidat a été reçu en entrevue le 9 janvier 2025 par le comité de gouvernance et d'éthique.

Considérant le mandat du comité gouvernance et éthique d'agir à titre de comité de sélection tel que le prévaut sa Charte;

Considérant l'analyse des candidatures réalisée et les entrevues tenues le 9 janvier 2025;

Considérant l'avis favorable du comité de gouvernance et éthique;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par Mme Marie-Claude Côté

**A-646.7.1**

De NOMMER M. James-William-Caron pour le siège du groupe représentant les ancien(ne)s étudiant(e)s du secteur préuniversitaires pour un mandat de trois (3) ans. Son mandat est effectif à compter du 5 février 2025.

**ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ**

**7.2. Nomination de deux récipiendaires du DEC honorifique**

**7.2.1. Nomination de M. Germain Daoust à titre de récipiendaire du DEC honorifique**

M. Marc-André d'Amour, président du comité de gouvernance et d'éthique, présente le point.

Le conseil d'administration a créé la distinction appelée « DEC honorifique du Cégep de Valleyfield », incluant ses modalités, lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023. La première récipiendaire était madame Odette Perron, ancienne présidente du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Valleyfield et diplômée du Collège de Valleyfield (de l'époque du séminaire). La distinction a été remise lors de l'événement *Vins et causerie* de la Fondation en novembre 2023.

Pour la deuxième édition du DEC honorifique, après avoir consulté le comité de direction et lancé l'appel de candidatures à l'ensemble du personnel du Cégep à l'automne 2024, deux candidatures ont été reçues à la Direction générale, soit celle de M. Germain Daoust et celle de M. Jean-Marc Larrue.

Considérant que les deux candidatures sont conformes, les deux récipiendaires recevront un DEC honorifique et seront soulignés lors de la Fête de la reconnaissance du Cégep de Valleyfield, le 26 mars 2025. De plus, il est possible que les récipiendaires soient honorés lors d'une conférence de presse qui s'organise en février, dont les détails sont à confirmer. D'ici là, les récipiendaires ne seront pas publicisés.

Considérant l'analyse des deux candidatures reçues par la Direction générale et soumises au comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que la candidature de M. Germain Daoust rencontre les critères exigés;

Considérant l'avis favorable du comité de gouvernance et éthique;

Il est proposé par M. Marc-André d'Amour  
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

**A-646.7.2.1**

DE NOMMER MONSIEUR GERMAIN DAOUST À  
titre de 2<sup>e</sup> récipiendaire du DEC honorifique du Cégep

de Valleyfield, tel que déposé à la séance du conseil d'administration du 4 février 2025.

Le récipiendaire du DEC honorifique sera souligné lors de la Soirée reconnaissance du Cégep de Valleyfield, le 26 mars 2025. De plus, le tout sera potentiellement annoncé lors d'une conférence de presse en février, dont les détails sont à confirmer. D'ici là, le récipiendaire ne sera pas publicisé.

### **ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ**

#### **7.2.2. Nomination de M. Jean-Marc Larrue à titre de récipiendaire du DEC honorifique**

M. Marc-André d'Amour, président du comité de gouvernance et d'éthique, présente le point.

Le conseil d'administration a créé la distinction appelée « DEC honorifique du Cégep de Valleyfield », incluant ses modalités, lors de l'assemblée du conseil d'administration du 24 octobre 2023. La première récipiendaire était madame Odette Perron, ancienne présidente du conseil d'administration de la Fondation du Cégep de Valleyfield et diplômée du Collège de Valleyfield (de l'époque du séminaire). La distinction a été remise lors de l'événement *Vins et causerie* de la Fondation en novembre 2023.

Pour la deuxième édition du DEC honorifique, après avoir consulté le comité de direction et lancé l'appel de candidatures à l'ensemble du personnel du Cégep à l'automne 2024, deux candidatures ont été reçues à la Direction générale, soit celle de M. Germain Daoust et celle de M. Jean-Marc Larrue.

Pour compléter la présentation, des documents, soumis au comité gouvernance et d'éthique, seront acheminés aux membres.

Considérant que les deux candidatures sont conformes, les deux récipiendaires recevront un DEC honorifique et seront soulignés lors de la Fête de la reconnaissance du Cégep de Valleyfield, le 26 mars 2025. De plus, il est possible que les récipiendaires soient honorés lors d'une conférence de presse qui s'organise en février, dont les détails sont à confirmer. D'ici là, les récipiendaires ne seront pas publicisés.

Considérant l'analyse des deux candidatures reçues par la Direction générale et soumises au comité de gouvernance et d'éthique;

Considérant que la candidature de M. Jean-Marc Larrue rencontre les critères exigés;

Considérant l'avis favorable du comité de gouvernance et éthique;

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau  
Et appuyé par M. Sébastien St-Amour

#### **A-646.7.2.2**

DE NOMMER MONSIEUR JEAN-MARC LARRUE À titre de 3<sup>e</sup> récipiendaire du DEC honorifique du Cégep de Valleyfield, tel que déposé à la séance du conseil d'administration du 4 février 2025.

Le récipiendaire du DEC honorifique sera souligné lors de la Soirée reconnaissance du Cégep de Valleyfield, le 26 mars 2025. De plus, le tout sera potentiellement annoncé lors d'une conférence de presse en février, dont les détails sont à confirmer. D'ici là, le récipiendaire ne sera pas publicisé.

**ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ**

### **7.3. Acquisition de postes informatiques – Hiver 2025**

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Le 28 mars 2023, le conseil d'administration a autorisé l'octroi d'un mandat au Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2028, incluant les années d'options. La somme maximale autorisée pour ce mandat était de 1 350 615 \$.

Selon la planification de remplacement des ordinateurs, nous devons en changer 297 cette année. Ce sont des ordinateurs qui arrivent en fin de vie, qui ne supportent pas la migration vers Windows 11 ou qui possèdent du matériel trop lent pour exécuter les tâches quotidiennes.

Le 20 janvier 2025, nous avons été informés que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) disposait de certaines sommes en investissement provenant du PQI-RI (Plan québécois des infrastructures, portion ressource informationnelle) et qu'ils les rendaient disponibles au ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Les dépenses admissibles sont toute acquisition d'équipement en ressources informationnelles tel que les ordinateurs et périphériques, équipements de réseautique, équipements TI de laboratoire, mannequins, simulateur haute-fidélité, etc. Malheureusement, pour profiter de ces sommes, le processus d'acquisition des équipements doit être effectué avant le 31 mars 2025, incluant la réception des marchandises, la facturation et le paiement, ce qui nous laisse très peu de temps pour réagir.

Nous avons demandé des sommes pour 4 projets, dont celui du remplacement de ces ordinateurs. Bien que nous n'ayons de réponse officielle à ce jour, il semblerait que nous obtiendrons un certain financement extraordinaire RI

(Ressources informationnelles) pour nos projets. Ces montants seront alloués pour l'année 2024-2025 du gouvernement, se terminant le 31 mars 2025.

Également, des sommes seront disponibles pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement, commençant le 1<sup>er</sup> avril 2025, via les financements existants, soit ceux des annexes budgétaires I027 (68 000 \$) et I035 (39 400 \$) du Plan d'action numérique (PAN) et du MAOB (Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque), portion RI (403 000 \$).

Voici la liste des items dont l'achat est prévu cet été :

| Item                  | Quantité | Prix unitaire | Estimé budgétaire |
|-----------------------|----------|---------------|-------------------|
| Ordinateurs de bureau | 141      | 838 \$        | 118 158 \$        |
| Portables             | 146      | 1 164 \$      | 169 944 \$        |
| Portables performants | 10       | 2 665 \$      | 26 650 \$         |

L'évaluation des coûts totaux est de 314 752 \$, taxes en sus. Ce montant exclut des équipements comme des tablettes et des téléphones dont l'acquisition se fera via un autre fournisseur.

Certaines questions sont posées par les membres à la fin de la présentation.

Considérant que le conseil d'administration a autorisé le Cégep de Valleyfield à participer au mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG) « 2023-7525-50 / Postes informatiques et Moniteurs neufs » à la séance du 28 mars 2023;

Considérant que la flotte d'ordinateurs doit être renouvelée régulièrement pour adhérer aux normes de sécurités des technologies de l'information;

Considérant que ces projets seront financés à l'aide d'une annexe budgétaire extraordinaire pour les sommes rendues disponibles le 20 janvier 2025 et des annexes budgétaires existantes du Plan d'action numérique (PAN) et du MAOB 2025-2026;

Il est proposé par Mme Lyne Demers  
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

### A-646.7.3

D'autoriser le Cégep de Valleyfield à octroyer le contrat d'acquisition des postes informatiques à IT2GO, fournisseur approuvé par le Centre d'acquisitions gouvernementales et Infrastructures technologiques Québec (CAG), pour un montant de 314 752 \$, taxes en sus.

De déléguer au directeur général, le pouvoir d'autoriser un dépassement maximum de 10 % au dit contrat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 7.4. Acquisition d'équipements de réseau filaire

M. Benoit Sauvé, directeur des technologies de l'information, présente le point.

Lors de l'assemblée du 25 octobre 2022, le conseil d'administration a autorisé le Cégep de Valleyfield à participer au mandat du CAG (Centre d'acquisitions gouvernemental) « 2022-7512-50 / Acquisition d'équipements et de logiciels de réseau ». Ce mandat concerne la mise à niveau de l'équipement filaire et de l'équipement sans-fil. Il était d'un montant total de 577 969 \$, dont 378 604 \$ pour le réseau filaire. Nous avons terminé les travaux de remplacement de l'équipement filaire à l'été 2024 et le projet de réseau filaire est prévu pour l'été 2025.

Les raisons justifiant la réalisation de ce projet sont d'abord que les équipements arrivent en fin de vie et ne seront plus supportés par le fabricant au niveau des mises à jour de sécurité et du matériel et certains commutateurs réseau ont aussi commencé à démontrer des signes de défaillances temporaires, qui pourraient s'accroître dans les mois à venir. Finalement, il est à noter que de nouvelles fonctionnalités de connectivité et de sécurité existent désormais dans les nouveaux équipements et celles-ci seront nécessaires pour faire face aux nouvelles menaces de cyberattaque.

Le 20 janvier 2025, nous avons été informés que le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) disposait de certaines sommes en investissement provenant du PQI-RI (Plan québécois des infrastructures, portion ressource informationnelle) et qu'ils les rendaient disponibles au ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Les dépenses admissibles sont toute acquisition d'équipement en ressources informationnelles tel que les ordinateurs et périphériques, équipements de réseautique, équipements TI de laboratoire, mannequins, simulateur haute-fidélité, etc. Malheureusement, pour profiter de ces sommes, le processus d'acquisition des équipements doit être effectué avant le 31 mars 2025, incluant la réception des marchandises, la facturation et le paiement, ce qui nous laisse très peu de temps pour réagir.

Nous avons demandé des sommes pour 4 projets, dont celui du remplacement de réseau filaire. Bien que nous n'ayons de réponse officielle à ce jour, il semblerait que nous obtiendrions un certain financement extraordinaire RI (Ressources informationnelles) pour ce projet. Ces montants seront alloués pour l'année 2024-2025 du gouvernement, se terminant le 31 mars 2025.

Également, des sommes seront disponibles pour l'année financière 2025-2026 du gouvernement, commençant le 1er avril 2025, via les financements existants, soit ceux des annexes budgétaires I027 (68 000 \$) et I035 (39 400 \$) du Plan d'action numérique (PAN) et du MAOB (Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque), portion RI (403 000 \$).

Voici un tableau résumé du contrat à octroyer au fournisseur sélectionné par le CAG, MicroLogic :

| Mise à niveau de l'équipement de réseau filaire        |                   |
|--------------------------------------------------------|-------------------|
| Commutateurs                                           | 255 000 \$        |
| Souscription de 5 ans pour la plateforme de gestion    | 65 000 \$         |
| Services professionnels (configuration / installation) | 30 000 \$         |
| <b>Total</b>                                           | <b>350 000 \$</b> |

Le montant total du projet est donc légèrement inférieur au montant préalablement autorisé pour le dépôt du mandat du CAG, tout en respectant les critères de conformité et de qualité que nous exigeons.

Considérant que le conseil d'administration a autorisé le Cégep de Valleyfield à participer au mandat du CAG « 2022-7512-50 / Acquisition d'équipements et de logiciels de réseau » à la séance du 25 octobre 2022;

Considérant que les coûts du projet sont légèrement inférieurs aux autorisations préalables obtenues pour mandater le CAG;

Considérant que ces projets seront financés à l'aide d'une annexe budgétaire extraordinaire pour les sommes rendues disponibles le 20 janvier 2025 et des annexes budgétaires existantes du Plan d'action numérique (PAN) et du MAOB 2025-2026;

Il est proposé par : M. Sébastien St-Amour  
Et appuyé par : Mme Véronique Boisvert

### A-646.7.3

D'AUTORISER LE CÉGEP DE VALLEYFIELD A octroyer le contrat de remplacement des équipements sans-fil à MicroLogic pour un montant de 350 000 \$, taxes en sus.

ET D'AUTORISER MONSIEUR MARC REMILLARD, directeur général, à signer le contrat pour et au nom du Cégep de Valleyfield.

DE DÉLÉGUER AU DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE pouvoir d'autoriser un dépassement maximum de 10 % au dit contrat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



### **7.5. Nomination au poste de direction adjointe à la Direction des études – Programmes, recherche et assurance qualité**

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, présente le point.

Le 5 décembre 2024, Mme Marie-Josée Fortin, directrice adjointe à la direction des études, informait la Direction générale qu'elle quittait son poste.

Conformément à la *Politique de gestion du personnel d'encadrement*, le Cégep a mis sur pied un comité de sélection afin de combler le poste de direction adjointe à la direction des études - Programmes, recherche et assurance qualité. Le comité était formé des membres suivants :

- Marc Rémillard, directeur général;
- Étienne Leduc, directeur des études;
- Francis Bernard, directeur des ressources humaines;
- François Sauvé, directeur adjoint à la direction des études et représentant désigné du comité local des cadres;
- Julie Dunn, représentante membre du comité exécutif.

L'appel de candidatures s'est tenu du 12 décembre 2024 au 5 janvier 2025. La Direction des ressources humaines a reçu 9 candidatures desquelles deux (2) personnes ont été invitées en entrevue. Le comité de sélection a réalisé les entrevues le 31 janvier dernier.

Après analyse des résultats aux tests et des entrevues réalisées, le comité de sélection a retenu la candidature de Mme Julie Lapointe. Il s'agit d'une recommandation unanime du comité.

Détentrice d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers du Cégep de Valleyfield ainsi qu'une attestation d'études universitaires pour le microprogramme de 2<sup>e</sup> cycle en insertion professionnelle en enseignement au collégial et d'un diplôme d'études supérieures spécialisées de 2<sup>e</sup> cycle en enseignement au collégial de l'Université de Sherbrooke, Mme Lapointe œuvre au sein du Cégep de Valleyfield depuis 2011 occupant de nombreuses fonctions, dont celles d'enseignante au département de soins infirmiers, de coordonnatrice de département et de programme, de conseillère pédagogique à la Direction des études et de coordonnatrice de la clinique-école en santé. Depuis le 13 mai 2024, elle occupe la fonction de directrice adjointe à la Direction des études, et ce, par intérim.

Considérant que cette candidature rencontre les exigences définies au profil du poste, le comité de sélection recommande la nomination de Mme Julie Lapointe au poste de directrice adjointe à la direction des études – Programmes, recherche et assurance qualité au Cégep de Valleyfield. La date d'entrée en fonction sera le 5 février 2025.

M. Leduc s'est dit très heureux de l'accueillir au sein de l'équipe de la Direction des études.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson

Et appuyé par Mme Marie-Claude Côté

#### **A-646.7.5**

DE PROCÉDER À LA NOMINATION DE MME JULIE Lapointe au poste de directrice adjointe à la Direction des études – Programmes, recherche et assurance qualité, le tout conformément au Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement. La date d'entrée en fonction est effective le 5 février 2025.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.6. Révision de la politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel**

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, et Mme Édith Filiatrault, directrice adjointe des affaires étudiante, présentent le point.

Le 26 mars 2019, le conseil d'administration adoptait la Politique visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (VACS) du Cégep de Valleyfield à la suite de l'application de la Loi visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (Loi P-22.1). Cette politique a pour principal objectif de renforcer les actions pour prévenir et combattre les violences à caractère sexuel et à assurer un milieu d'études, de travail et de vie sain, respectueux pour tous et exempt de violence.

Le 25 octobre 2022, le conseil d'administration adoptait des amendements à la Politique à la suite de l'application de la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (Loi 25) qui modifiait à son tour la Loi P-22.1.

L'article 11 de la Loi P-22.1 stipule que les établissements d'enseignement supérieur doivent réviser leur politique tous les cinq (5) ans. Puisque notre Politique fut adoptée en mars 2019, le Cégep a planifié dans son plan de travail institutionnel 2024-2025 la révision de cette politique.

Il est de la responsabilité du comité permanent de participer à la révision de la Politique. Des travaux en ce sens furent amorcés dès le début de l'automne dernier. Ce comité est composé de représentant(e)s du personnel enseignant, professionnel, de soutien, d'encadrement ainsi que des représentant(e)s issus de la communauté étudiante du Cégep et des deux ressources désignées du Guichet unique. Deux rencontres ont eu lieu en comité restreint avec les deux ressources désignées du Guichet unique, la Direction des ressources humaines et la Direction des affaires étudiantes afin de planifier les travaux de révision. Par la suite, le comité permanent a tenu quatre rencontres afin de compléter ses travaux.

Afin de supporter les établissements d'enseignement dans la révision de leur politique, le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) publiait un Guide

d'accompagnement destiné aux établissements d'enseignement supérieur (2024).

En vertu de l'article 7 de la Loi P-22.1, le projet de politique révisée a été acheminé pour consultation auprès des instances syndicales, de l'Association des cadres des collèges du Québec (section locale) et de l'Association des étudiant(e)s du Cégep de Valleyfield le 13 janvier 2025. Ces derniers avaient jusqu'au 24 janvier pour nous transmettre un avis, le cas échéant.

De plus, dans l'exercice de son mandat et de ses responsabilités, le Comité ressources humaines issu du conseil d'administration a également participé à cette consultation et a émis ses commentaires.

Au terme de ces consultations et des validations en provenance des services juridiques de la Fédération des cégeps, des corrections furent apportées à la Politique.

Selon les dispositions de l'article 8 de la Loi P-22.1, il revient au conseil d'administration d'adopter la Politique ainsi que toute modification qui lui est apportée.

M. Rémillard rappelle aux membres de suivre la formation sur le sujet qui leur a été acheminée précédemment.

À la fin de la présentation, il est proposé par M. St-Amour de reporter le point considérant que le document déposé n'était pas la bonne version et n'avait pas été obtenu suffisamment à l'avance. Mme Guylaine Chayer appuie la proposition. Le point est reporté et la politique révisée sera retournée aux membres après la séance.

Il est proposé par M. Sébastien St-Amour  
Et appuyé par Mme Guylaine Chayer

#### **A-646.7.6**

DE REPORTER L'ADOPTION DE LA RÉVISION DE LA POLITIQUE visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel (RH-19-PO-04) à la prochaine assemblée du conseil d'administration le 25 mars 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.7. Adoption de programmes- Présentation**

#### **7.7.1. Adoption – Projet de programme en Techniques de physiothérapie (144.A1)**

M. Etienne Leduc, directeur des études, met en contexte la présentation et introduit Mme Julie Lapointe, directrice adjointe aux études, et Martin Poirier, technologue en physiothérapie et enseignant en physiothérapie.

Pour l'ensemble des programmes présentés, une présentation PowerPoint est effectuée par les invité(e)s.

Le Cégep de Valleyfield offrira le programme de Techniques de physiothérapie (144.A1) à compter de l'automne 2025 à son Centre d'études de Vaudreuil-Dorion. 40 nouveaux étudiant(e)s au maximum peuvent y être inscrit(e)s chaque année. Madame Paule Dontigny a été engagée comme experte de contenu pour appuyer l'élaboration du programme au courant de la session d'hiver 2024. Mme Lapointe la remercie, lors de la présentation, pour son implication.

La promotion du programme est déjà en cours en 2024-2025. Le programme était représenté aux portes ouvertes d'automne au campus principal. Un 5 à 7 des milieux partenaires a eu lieu à Vaudreuil-Dorion le 6 novembre dernier, de même qu'une présence en kiosque aux portes ouvertes de soir le même jour, notamment.

Les travaux d'élaboration du programme ont été menés en conformité avec la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP). Les travaux ont été également menés de manière à respecter les règles de délocalisation du programme en partenariat avec le Cégep de St-Jean-sur-Richelieu. La grille de cours du Cégep de Valleyfield est donc à peu de choses près la même que celle du cégep autorisé à donner officiellement le programme. Parmi les objectifs du partenariat, outre que de donner une formation nécessaire pour combler la pénurie de main-d'œuvre sur le territoire de la Montérégie-Ouest, le programme doit permettre à tout(e) étudiant(e) qui changerait de cégep entre Valleyfield et St-Jean-sur-Richelieu de ne pas vivre de retard dans son cheminement. Cette mesure est en cohérence avec le fait que l'étudiant(e) recevra un diplôme d'études collégiales émis par le Cégep de St-Jean-sur-Richelieu, avec la mention d'avoir fait ses études au Cégep de Valleyfield en délocalisation.

L'offre du programme Techniques de physiothérapie (144.A1) s'inscrit parfaitement avec les besoins de main-d'œuvre de la région, et avec la volonté du Cégep de Valleyfield de développer un pôle en santé et services sociaux sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges, notamment avec la construction du nouvel hôpital dans la région.

À la fin de la présentation du programme, certaines précisions sont apportées quant à la grille de cours. De plus, il est souligné que les demandes d'admission au 1<sup>er</sup> tour SRAM sont déjà positives à ce jour, une quinzaine de demandes ont été enregistrées jusqu'à maintenant pour le programme de physiothérapie. Il est anticipé d'avoir une forte demande pour ce programme.

De plus, Mme Marie Barrette, directrice de la Formation continue et du Service aux entreprises, précise que les attestations d'études collégiales de certains programmes présentés seront aussi révisés, en continuité des travaux réalisés.

Considérant que toutes les analyses de faisabilité financière et logistique ont été réalisées et s'avèrent concluantes;

Considérant le respect de toutes les exigences venant avec la délocalisation du programme du cégep autorisé à l'offrir, en l'occurrence le Cégep de St-Jean-sur-Richelieu;

Considérant que tous les mécanismes d'élaboration de programme contenus dans la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) ont été mis en œuvre, en tenant compte des impératifs du processus de délocalisation;

Considérant l'adoption du projet de programme en comité de programme le 27 mai 2024;

Considérant l'adoption du projet de programme en comité de gestion pédagogique le 11 décembre 2024;

Considérant l'avis favorable de la commission des études;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert  
Et appuyé par Mme Michèle Kama

#### **A-646.7.7.1**

D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME  
Techniques de physiothérapie (144.A0) afin de  
l'ajouter à la carte des programmes offerts au Cégep  
de Valleyfield dès l'automne 2025.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7.7.2. 7.7.2. Adoption - Projet de programme en Techniques juridiques (310.C0)**

Le Cégep de Valleyfield offre le programme de Techniques juridiques depuis l'automne 2011. Le devis ministériel date de 2004. À travers les années, le programme a subi des améliorations mineures au fur et à mesure de son implantation et de sa mise en œuvre.

Une moyenne de 55 étudiant(e)s sont admis(es) annuellement dans ce programme. Une de ses particularités est d'offrir un stage à temps complet à la sixième session.

Une évaluation de programme en profondeur a été amorcée à l'hiver 2022. Les travaux ont été menés en conformité avec les prescriptions de la Politique institutionnelle d'évaluation de programme (PIEP). La commission des études a émis un avis favorable au rapport d'évaluations le 29 mai 2023.

La recommandation un (1) du rapport d'évaluation demandait une révision en profondeur de la grille de cours. Les travaux se sont amorcés à la

session d'hiver 2024. Ils ont été menés en conformité avec la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP).

Considérant que toutes les analyses de faisabilité financière et logistique ont été réalisées et s'avèrent concluantes;

Considérant que tous les mécanismes d'élaboration de programme contenus dans la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) ont été mis en œuvre;

Considérant l'adoption du projet de programme en comité de programme le 20 novembre 2024;

Considérant l'adoption du projet de programme en comité de gestion pédagogique le 11 décembre 2024;

Considérant l'avis favorable de la Commission des études,

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau  
Et appuyé par M. Sébastien St-Amour

**A-646.7.7.2**

**D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME**  
Techniques juridiques 310.C0 (révision locale).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.7.3. Adoption - Projet de programme en Techniques d'administration et de gestion (410.G0)**

Le Cégep de Valleyfield offre les programmes de Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0) et de Gestion de commerce (410.D0) depuis 2003.

Une moyenne de 105 étudiant(e)s sont admis(es) annuellement dans ces deux programmes depuis l'automne 2022.

Le ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a entamé en 2018 le processus de développement du programme d'études de Techniques d'administration et de gestion qui est finalement déposé en mars 2023. Le nouveau programme regroupe les 3 techniques administratives (comptabilité, gestion de commerce, et bureautique).

Considérant que toutes les analyses de faisabilité financière et logistique ont été réalisées et s'avèrent concluantes;

Considérant que tous les mécanismes d'élaboration de programme contenus dans la Politique institutionnelle de gestion des programmes (PIGP) ont été mis en œuvre;

Considérant l'adoption du projet de programme en comité de programme le 5 décembre 2024 ;

Considérant l'adoption du projet de programme en comité de gestion pédagogique le 11 décembre 2024;

Considérant l'avis favorable de la commission des études le 11 décembre 2024;

Il est proposé par Mme Guylaine Chayer  
Et appuyé par Mme Lyne Demers

**A-646.7.7.3**

**D'ADOPTER LE PROJET DE PROGRAMME  
Techniques d'administration et de gestion (410.G0).**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **7.8. Prolongation de contrat – Concessionnaire alimentaire**

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le 9 juin 2020, à la suite d'un processus d'appel d'offres, le conseil d'administration autorisait (résolution A-597.14) l'octroi d'un contrat pour les services alimentaires du Cégep à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. pour trois (3) années (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) avec une possibilité d'ajouter deux (2) années en option (2023-2024 et 2024-2025). La portée de ce contrat incluait d'assurer les services de la cafétéria, du café étudiant Chez Rose, de traiteur interne et d'opérateur de machines distributrices pour le Cégep au campus principal. Une copie de ce contrat se trouve ci-joint.

Le Cégep s'étant prévalu de ces deux années d'option, le contrat avec Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. prendra fin le 30 juin 2025.

Le 4 octobre dernier, dans la foulée de l'agression armée au Cégep d'une employée de notre concessionnaire alimentaire Laniel Saint-Laurent, un incendie s'est déclaré dans la cuisine. Depuis, la cuisine est inutilisable et le sera encore pour quelques mois pendant sa reconstruction. Aux lendemains des événements du 4 octobre qui ont touchés directement trois de ses employées présentes sur les lieux au moment des événements, notre concessionnaire alimentaire a fait preuve d'une grande agilité et d'une collaboration très professionnelle pour se réorganiser afin de bonifier son offre de services au café étudiant Chez Rose en l'absence de disponibilité des infrastructures de la cafétéria.

Le Cégep est, de façon globale, satisfait des services rendus par Laniel Saint-Laurent depuis le début du contrat en 2020. Nous considérons également que l'apport de l'expertise d'un concessionnaire alimentaire d'expérience qui connaît les lieux sera bénéfique pour la conception du réaménagement de la cuisine à la suite du sinistre.



Dans cette optique, la Direction des services administratifs a été mandatée pour explorer la possibilité de prolonger l'entente avec notre concessionnaire alimentaire sous la forme d'un contrat de gré à gré d'une durée d'un (1) an dans les mêmes conditions que les exigences du contrat qui prendra fin dans les prochains mois. Laniel Saint-Laurent a répondu favorablement, mais a demandé la modification de l'une des exigences qui concerne la date de fermeture complète des points de service. Cette date aurait été le 30 juin 2026 en se basant sur les exigences du contrat précédent. Les points de service seront plutôt complètement fermés à la fin de la période des examens des étudiants en mai 2026 (selon le calendrier scolaire). Laniel Saint-Laurent s'engage cependant à continuer à opérer les machines distributrices et à offrir son service de traiteur jusqu'à la fin du mois de juin.

Les autres exigences de l'entente qui tire à sa fin resteront les mêmes pour cette année d'extension dont celle de la redevance annuelle exigée de 15 000 \$ en loyer.

À la fin de la présentation, des précisions sont apportées sur la situation par M. Rémillard. La satisfaction à l'égard du fournisseur et le contexte de rénovation de l'aire de production expliquent, en partie, la proposition soumise. Il y a toujours le souhait de bonifier l'offre alimentaire pour des repas chauds à la session d'hiver, malgré le léger retard rencontré par le concessionnaire pour déployer le tout.

Considérant la résolution numéro A-597.14 autorisant l'octroi d'un contrat pour les services alimentaires du Cégep à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. pour trois (3) années (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) avec une possibilité d'ajouter deux (2) années en option (2023-2024 et 2024-2025);

Considérant la satisfaction du Cégep face aux services rendus par Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent depuis 2020;

Considérant que le Cégep et son concessionnaire alimentaire ont été grandement touchés par les événements du 4 octobre 2024 ;

Considérant que le Cégep pourra bénéficier de la collaboration d'un partenaire d'expérience et connaissant des lieux pour son projet de reconstruction de cuisine;

Considérant que l'offre de services alimentaires au Cégep contribue à proposer une expérience-étudiante et une expérience-employé distinctives;

Il est proposé par : Mme Marie-Claude Côté  
Et appuyé par : Mme Véronique Boisvert

**A-646.7.8**

D'OCTROYER LE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR l'offre de services alimentaires du campus principal du Cégep, soit les services de cafétéria, du café étudiant Chez Rose, de traiteur interne et d'opérateur de machines distributrices pour une (1) année (2025-

2026) à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. selon les modalités convenues et présentées.

D'AUTORISER la directrice des services administratifs à signer ledit contrat.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**MODIFIÉ ET REMPLACÉ PAR :**

*D'OCTROYER LE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR l'offre de services alimentaires du campus principal du Cégep, soit les services de cafétéria, du café étudiant Chez Rose, de traiteur interne et d'opérateur de machines distributrices pour trois (3) années (2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028) à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. selon les modalités convenues et présentées.*

Lors du conseil d'administration du 30 septembre 2025 (RÉSOLUTION A-652.7.4 – Révision de la prolongation d'entente – Concessionnaire alimentaire).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.9. Modification de contrat – Service sur demande d'agent(e)s de sécurité**

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Le dernier contrat annuel pour des services sur demande de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes a été octroyé à l'agence de sécurité AG3 Sécurité Inc. en mai 2024 à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour une banque d'heures correspondante à un montant de 40 000 \$ (avant taxes), selon le bon de commande BON232402125. Il devait se terminer en mai 2025 selon l'analyse initiale des besoins.

Ce contrat d'une période d'un (1) an visait à combler les besoins pour le remplacement des vacances des préposé(e)s à la sécurité du Cégep, les journées fériées, des absences ponctuelles ou des activités en surcroît.

Plusieurs éléments amènent à considérer un rehaussement du contrat octroyé.

En premier lieu, les honoraires pour les jours fériés et les primes de nuit avaient été omis du montant initial du contrat pour toute sa durée.

En deuxième lieu, les remplacements de préposé(e)s à la sécurité du Cégep en arrêt de travail ont aussi mené à une hausse des besoins des services de l'agence externe dans les derniers mois.

En troisième lieu, la démission d'un préposé à la sécurité de l'équipe du Cégep en novembre dernier a également accentué les besoins à la hausse, et ce dans le contexte du gel de recrutement qui a pris effet le 1er novembre 2024.

En quatrième lieu, suivant les événements du 4 octobre dernier, durant lesquels une employée de notre concessionnaire alimentaire a été agressée et un incendie s'est déclaré, le Cégep a rapidement mis en place des mesures supplémentaires de sécurité au sein de l'établissement, et ce, de façon temporaire jusqu'à l'obtention du rapport des consultants, experts en sécurité, qui ont été mandatés pour analyser notre situation. Parmi ces mesures, des agents de sécurité externes additionnels ont été ajoutés. Ce quatrième et dernier volet représente un montant estimé de 103 000 \$ (avant taxes) jusqu'au 31 mars 2025.

Voici le résumé des coûts de ce contrat :

| <b>Nom des soumissionnaires</b>                         | <b>Total (avant taxes)</b> |
|---------------------------------------------------------|----------------------------|
| Contrat initial de AG3 Sécurité Inc.                    | 40 000 \$                  |
| Avenant pour besoins rehaussés jusqu'à la fin mars 2025 | 161 000 \$                 |
| Contrat modifié de AG3 Sécurité Inc.                    | 201 000 \$                 |

En conformité avec l'article 9.2 du Règlement numéro 2 portant sur la gestion financière (AG-96-RE-02) du Cégep, le contrat initial a fait l'objet d'une approbation de la direction générale alors que son avenant requiert l'approbation du Conseil d'administration étant donné que la valeur totale du contrat modifié est supérieure à 150 000 \$ (avant taxes).

L'appel d'offres sur invitation conclue en mai dernier a été fait conformément au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01), mais les besoins estimés étaient inférieurs aux besoins réels.

Un nouvel appel d'offres est en préparation pour les besoins futurs.

Une fonctionnalité supplémentaire a été configurée dans le système utilisé pour le traitement des bons de commande afin de générer des demandes d'autorisation aux responsables lors de la création d'avenants.

L'absence d'un(e) préposé(e) à la sécurité durant un quart de travail pourrait mettre en péril la santé et la sécurité des personnes présentes au Cégep, exposer les bâtiments et biens au vol, vandalisme, feu, etc., ou engendrer la fermeture de la résidence étudiante et du Cégep. De plus, la sécurité est un enjeu actuellement pour notre communauté depuis les événements du 4 octobre. La présence des préposé(e)s à la sécurité est essentielle en tout temps et indispensable au maintien de l'ordre et au bon fonctionnement de l'ensemble du Cégep et de la résidence étudiante.

À la fin de la présentation, des précisions sont apportées pour mieux comprendre l'état de la situation. Il est rappelé que depuis l'agression survenue le 4 octobre

dernier envers une employée du concessionnaire alimentaire, la Direction du Cégep a dû agir rapidement pour augmenter les mesures de sécurité, dont des agents supplémentaires. Cette situation exceptionnelle a entraîné une dérogation importante à nos règlements internes. Finalement, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a ajouté un agent de sécurité à la bibliothèque.

Considérant qu'il est indispensable pour le Cégep d'assurer la sécurité des biens et des personnes et que l'équipe interne n'est pas en mesure de couvrir l'ensemble des besoins;

Considérant que le Cégep a déposé le 26 novembre 2024 une demande d'exemption au gel de recrutement au ministère de l'Enseignement supérieur pour le poste vacant de préposé(e) à la sécurité du Cégep et qu'une réponse favorable permettant d'aller de l'avant avec le processus d'affichage a été reçue le 10 janvier 2025;

Considérant que le processus initial d'appel d'offres sur invitation était conforme au Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction (SF-09-RE-01) du Cégep;

Considérant qu'il s'agit d'un contrat d'une dépense totale supérieure au seuil d'appel d'offres public de la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP) et qu'une reddition de comptes au secrétariat du Conseil du trésor est requise en conformité avec la Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;

Considérant que les besoins de services externes de sécurité sont supérieurs à ceux prévus lors de l'appel d'offres sur invitation qui a mené à l'octroi de ce contrat;

Considérant la recommandation favorable de M. Pierre Lefebvre, régisseur au service des ressources matérielles par intérim;

Il est proposé par : M. Sébastien St-Amour

Et appuyé par : Mme Véronique Boisvert

#### **A-646.7.9**

D'AUTORISER UN AVENANT AU CONTRAT INITIAL et d'ainsi modifier le contrat à AG3 Sécurité Inc. pour les services sur demande de prévention, surveillance et contrôle de la sécurité des biens et des personnes à une somme maximale de 201 000,00 \$ (avant taxes) jusqu'au 31 mars 2025.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR Marc Rémillard, directeur général, à signer la reddition de comptes requise au secrétariat du Conseil du trésor.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **7.10. Révision budgétaire 2024-2025**

Afin d'assurer un suivi rigoureux des budgets, il est opportun à la mi-année financière, d'effectuer un exercice de révision budgétaire et d'en saisir les instances.

1) Au regard du budget de fonctionnement (fonds 1) : (voir document du CA du 11 juin 2024, ci-joint)

En juin 2024, le budget de fonctionnement adopté prévoyait des revenus de 45 868 033 \$, des dépenses de 45 868 033 \$, statuant sur un budget équilibré pour l'année 2024-2025.

Avec le soutien des responsables budgétaires, les prévisions de dépenses et de revenus ont été établies jusqu'au 30 juin prochain. Il appert que nous prévoyons maintenant des revenus de 46 718 033 \$, des dépenses de 49 083 033 \$ incluant une affectation de 2 920 000 \$ pour une variation négative de 2 365 000 \$ du solde de fonds prévu au 30 juin 2025. Avant les affectations à l'investissement, l'écart est positif de 555 000 \$ par rapport au budget autorisé par le conseil d'administration. La variation négative de 2 365 000 \$ du solde de fonds provient des affectations à l'investissement. Vous trouverez, en pièce jointe, le document d'analyse contenant le détail des écarts budgétaires par catégories.

À la fin de la présentation, M. Rémillard rappelle l'historique du solde de fonds et les attentes gouvernementales quant à la réduction des sommes restantes dans les soldes de fonds et des différentes affectations dans le réseau collégial. Dans le contexte budgétaire actuel, le solde de fonds et les investissements de la Fondation du Cégep permettent de combler certains écarts pour compléter les différents projets.

Considérant que le Cégep a adopté en juin 2024 un budget de fonctionnement comprenant des revenus de 45 868 033 \$;

Considérant l'exercice de révision budgétaire effectué par les différents services et directions;

Considérant que le comité exécutif a pris acte de la situation financière du Cégep pour l'exercice 2024-2025 lors de sa séance du 21 janvier 2025 et en recommande l'adoption au Conseil d'administration;

Il est proposé par : Mme Véronique Boisvert  
Et appuyé par : Mme Lucie Chiasson

**A-646.7.10**

**DE PRENDRE ACTE DE LA SITUATION financière du  
Cégep pour l'exercice 2024-2025.**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **8. Points d'information**

### **8.1. Reddition Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes assujettis à la LCOP**

Mme Annie Bélisle- l'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Depuis 2015, le secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) déploie le portrait personnalisé des activités contractuelles de l'ensemble des organismes assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ, c. C-65.1) (LCOP). Ce portrait vise notamment à permettre aux dirigeants d'organismes d'avoir des données concernant la gestion contractuelle de leur organisme et d'en suivre l'évolution au fil des années.

De plus, le portrait personnalisé permet aux dirigeants d'organismes de se questionner et de mieux identifier les enjeux potentiels ou les risques qui pourraient être présents dans leurs pratiques contractuelles ou de se conforter dans les choix de leur organisation.

Afin de pouvoir produire le portrait personnalisé des activités contractuelles du Cégep pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 mars 2024, des renseignements publiés par notre organisme dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et des informations transmises par notre organisme au SCT dans le cadre de la reddition de comptes annuelle ont été utilisés.

Vous trouverez ci-joint le portrait personnalisé pour le Cégep pour l'année 2023-2024. Les pages 2 et 3 du document décrivent la méthodologie, l'information, l'interprétation et les limites de l'analyse contenue au portrait personnalisé.

Le reste du document est composé des trois volets suivants :

1. Le sommaire de nos résultats.
2. Notre gestion contractuelle.
3. Nos autres pratiques en gestion contractuelle.

Le portrait personnalisé comprend un taux de conformité globale (en %) basé sur 17 éléments présentés au volet 2. Le Cégep de Valleyfield a obtenu un indice de 93,2 %.

M. Rémillard rappelle que les résultats sont d'autant plus intéressants considérant la petite taille de l'équipe et le volume important de contrats.

## **8.2. Bilan mi-annuel du Plan de travail institutionnel 2024-2025**

Il convient, à la mi-temps de l'année, d'informer les membres du conseil d'administration de l'avancement des dossiers prévus au Plan de travail institutionnel 2024-2025 (PTI) tel que présenté à l'assemblée du 24 septembre 2024.

Ce bilan découlant du Plan stratégique 2023-2028 est déposé à titre informatif. La présentation PowerPoint est effectuée sommairement par M. Marc Rémillard, directeur général. Le PTI complet (fichier Excel) est déposé à titre informatif.

M. Rémillard précise que le comité consultatif du Plan stratégique 2023-2028 s'est réuni la semaine dernière afin d'en être saisi et de pouvoir traiter d'autres sujets liés au Plan stratégique.

Il souligne également qu'il sera difficile d'atteindre les mêmes résultats que les années précédentes. Plusieurs contraintes ont émergé durant l'automne forçant le report ou le retard dans certains livrables prévus. Une rencontre de réflexion pour construire le prochain PTI est prévue le 12 février avec l'ensemble des cadres.

### **8.3. Déclaration annuelle en vertu du code d'éthique des administrateurs – Formulaire à remplir par les membres**

Le document de déclaration des intérêts qui doit être complété tous les ans par les membres du conseil d'administration et remise à la Direction générale est déposé aux membres.

La déclaration doit être complétée d'ici la prochaine rencontre du conseil d'administration qui aura lieu le 25 mars 2025.

### **8.4. Du président**

M. Bolduc précise quelques activités à venir au Cégep, dont le banquet de l'équipe de football le 8 février prochain à compter de 14h. Mme Édith Filiatrault, directrice des affaires étudiantes, sera présente, ainsi que M. Rémillard.

### **8.5. Du directeur général**

M. Rémillard partage quelques points d'information. Le palmarès des cégeps sera de retour dans le Journal de Montréal le 8 février prochain. La méthodologie a été revue. Une vigie sera assurée afin d'évaluer la situation du Cégep. Il informe également les membres, à la suite d'un reportage dans les médias nationaux sur la fin de formations offertes dans certains cégeps au niveau de la Formation continue. Il mentionne que la situation sur le plan local demeure plus positive que d'autres cégeps à Montréal notamment. Aucune attestation d'études collégiales n'a été suspendue pour le moment.

Finalement, il ajoute qu'une rencontre d'information, pour amorcer la session d'hiver, a été tenue le 14 janvier avec l'ensemble du personnel au campus principal et au Centre d'études collégiales de Saint-Constant. Durant l'activité, une conférence entourant la gestion du stress a été offerte ainsi qu'un exercice de préparation en cas d'un déclenchement d'un code rouge (tireur actif/individu armé) se sont déroulés. Une vidéo, produite par l'Université de Montréal, a aussi été diffusée pour sensibiliser le personnel aux étapes à réaliser lors d'une telle situation d'urgence. Des commentaires constructifs ont été partagés à la suite de la rencontre de la part des participant(e)s afin d'ajuster les prochaines pratiques.



### **8.5.1. Revue de presse du 19 novembre 2024 au 26 janvier 2025**

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse déposée à titre informatif. Il partage deux autres articles qui ne se trouvent pas dans la revue de presse, dont un reportage avec Mme Caroline Trottier, travailleuse sociale, ainsi qu'un article sur le projet philo-plein air signé de Mme Julie Roussil, dans la Presse. Les articles seront partagés aux membres.

## **8.6. Du directeur des études**

### **8.6.1. Semaine des enseignant(e)s**

M. Leduc invite les membres à visionner les capsules vidéo produites dans le cadre de la Semaine nationale des enseignant(e)s, qui se déroule jusqu'au 8 février. Durant la semaine, il y a également des pauses-café offertes aux enseignant(e)s, où des équipes de cadres se relaient pour distribuer des muffins et du café.

Il donne quelques informations entourant l'abolition des frais de retard à la Bibliothèque Armand-Frappier. La mesure a été annoncée aux membres et à la communauté récemment.

Finalement, M. Leduc informe les membres que le bilan de l'effectif étudiant au 1<sup>er</sup> tour SRAM suivra à la prochaine assemblée du conseil d'administration, mais les données préliminaires sont favorables. La nouvelle date d'abandon peut avoir impacté positivement la rétention des étudiant(e)s à l'hiver 2025. Il faudra avoir une période plus longue d'analyse pour confirmer le tout et voir si cela est également perceptible quant aux taux de diplomation.

## **9. Date de la prochaine assemblée**

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 25 mars 2025 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield. Une visite et un repas sont prévus.

## **10. Clôture de l'assemblée**

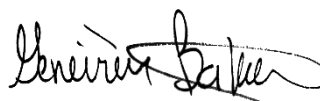
Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson  
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

**A-646.10**

DE CLORE LA 646<sup>e</sup> ASSEMBLÉE régulière du conseil d'administration à 20 h 43.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



---

Jean-François Bolduc  
Président de l'assemblée

---

Geneviève Boileau  
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd  
PV CA646